

## Pièces à fournir pour un passeport

### Personne majeure

Merci de venir au rendez-vous avec l'ensemble des pièces originales ci-dessous (en fonction de votre situation)

**La présence du demandeur est obligatoire au moment du dépôt et du retrait du passeport.**

Réalisation de la pré-demande en ligne sur <https://www.service-public.fr>  
Merci d'apporter l'imprimé, à défaut le numéro ou le QR Code.

*Sinon, un formulaire est disponible en mairie, merci de prévoir un délai pour le compléter avant votre rendez-vous (connaître les dates et lieux de naissance de vos père et mère)*

- Une photo d'identité officielle récente **ayant moins de 6 mois**, en couleur sur fond clair et uni, de format 35 x 45 mm (ne pas découper la photo). **Photo sans pliure ni trace**, de face et tête nue.  
Caractéristiques à respecter :
  - Visage neutre, pas de sourire
  - Pas de lunettes,
  - Pas de grandes boucles d'oreille
  - Oreilles dégagées
  - Visage complètement visible, pas de mèche de cheveux devant les yeux et les sourcils
  - Rien dans les cheveux
- Un justificatif de domicile **PAPIER** de moins de 6 mois (quittance de loyer sauf manuscrite, facture de téléphone, électricité, eau.... Privilégier des documents sur lesquels figurent des 2 Doc). En cas de dématérialisation des factures, imprimer la plus récente sauf si vous avez opté pour « justif adresse » lors de la pré-demande.
- Un timbre fiscal d'une valeur de 86€ à acheter chez le buraliste ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr>
- Livret de famille

### Passeport - renouvellement

Si votre passeport est périmé depuis + de 5 ans :

Produire une carte nationale d'identité valide ou périmée de moins de 5 ans ou un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (sauf pour les personnes nées à l'étranger et devenues françaises)

## **Passeport - 1ère demande**

Produire une carte nationale d'identité valide ou périmée de moins de 5 ans ou un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (sauf pour les personnes nées à l'étranger et devenues françaises) et un justificatif avec photographie

## **Passeport - perdu ou volé**

- Déclaration de perte en mairie ou de vol au commissariat
- Produire une carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ou un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (sauf pour les personnes nées l'étranger et devenues françaises) et un justificatif avec photo.
- Avis d'imposition sur le revenu

## **Modification pour changement état civil ou domicile**

Si vous possédez un passeport en cours de validité, celui-ci sera refait gratuitement ; sa date de validité restera celle du passeport initial.

## **Cas particuliers**

Si changement et modification de l'état civil :

- Acte de décès pour les femmes veuves
- Extrait d'acte de mariage avec filiation de moins de 3 mois pour les personnes mariées
- Jugement de divorce pour les personnes divorcées autorisées à porter en nom d'usage le nom d'époux ou d'épouse
- Pour les majeurs hébergés chez leurs parents ou une tierce personne, fournir une attestation sur l'honneur établie par l'hébergeant, son justificatif de domicile de moins de 6 mois et la copie de sa pièce d'identité

*Document mis à jour le 29 mars 2021*